

Fabien Meret

expert-comptable - commissaire aux comptes

**ASSOCIATION ARACT CENTRE-
VAL DE LOIRE
Madame Isabelle FREUNDLIEB
43 Avenue de Paris
45000 ORLEANS**

De la part avec les compliments de F. MERET

Ci-joint : Concerne l'ASSOCIATION ARACT CENTRE-VAL DE LOIRE
Exercice clos le 31/12/2020

- 1 exemplaire du rapport sur les comptes annuels
- 1 exemplaire du rapport spécial

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Fabien MERET – COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tél . : 02 38 68 01 87 Fax : 02 38 54 06 54

55 boulevard de Châteaudun - 45000 ORLEANS

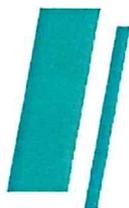
E-mail : fmeret@bidault-richard.fr

55, boulevard de Châteaudun - B.P. 90605 - 45016 ORLEANS Cedex 01

☎ 02 38 68 01 87 - Fax : 02 38 54 06 54 - E-Mail : fmeret@bidault-richard.fr

115, rue de la Bissonnerie 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE ☎ 02 38 55 09 93

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Orléans



Fabien Meret

expert-comptable - commissaire aux comptes

ASSOCIATION ARACT CENTRE-VAL DE LOIRE

Siège Social : 43 Avenue de Paris

45000 ORLEANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2020

« Ce rapport contient 32 pages »

Commissaire aux Comptes

Fabien MERET

ASSOCIATION ARACT CENTRE-VAL DE LOIRE
43 avenue de Paris
45000 ORLEANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARACT CENTRE-VAL DE LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas d'élément particulier à porter à votre connaissance. Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Ces appréciations ne constituent pas une opinion sur des éléments des comptes pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son

exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 18 mars 2021

Le Commissaire aux comptes



Fabien MERET

ARACT Centre

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Fonds commercial ⁽¹⁾	2 693	2 466	227	558
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				30 250
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	2 693	2 466	227	30 808	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels		74 422	50 133	24 288		
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations grevées de droit						
Autres				32 330		
TOTAL	74 422	50 133	24 288	32 330		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	14 776		14 776	14 776	
	TOTAL	14 776		14 776	14 776	
Total I		91 892	52 600	39 291	77 915	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Avances et acomptes versés sur commande				5 493	
	Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés	87 924	2 000	85 924	67 804
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	65 879		65 879	157 861
	TOTAL	153 804	2 000	151 804	225 666	
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		510 200		510 200	491 448	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		6 816		6 816	7 403	
Total II		670 820	2 000	668 820	730 011	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		762 713	54 600	708 112	807 927	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

ARACT Centre

Passif		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise	
		Fonds propres statutaires	
		Fonds propres complémentaires	
		Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)	
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise	
		Fonds propres statutaires	
		Fonds propres complémentaires	
		Apports	
		Legs et donations	
		Résultat sous contrôle de tiers financeurs	
	Écart de réévaluation		
Réserves		191 791	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Réserves		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou Déficit de l'exercice		
	<i>Situation nette (sous total)</i>		
		369 681	391 249
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
	Total I	369 681	391 249
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Avances et acomptes reçus ⁽³⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total IV		
		92 174	88 761
		25 458	37 139
		62 200	39 349
		25 304	7 427
		133 292	244 000
		246 256	327 915
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		
		708 112	807 927
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		
	Dettes sauf (3) à plus d'un an		
	Dettes sauf (3) à moins d'un an		
			327 915
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

ARACT Centre

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	16	
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	116 563	
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		73 693
	Montant net du chiffre d'affaires		73 693
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	625 784	701 769
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	18 312	4 565	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	0	102	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	760 677	780 131
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		44 186
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	178 158	189 953
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	45 465	20 035
	Salaires et traitements	372 882	311 628
	Charges sociales	151 818	124 391
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 890	11 263
	Dotations aux provisions	3 413	12 495
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	41	12
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	761 670	713 967
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-992	66 164
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

ARACT Centre

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	597	943
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		597	943
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV			
2. Résultat financier (III-IV)		597	943
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-394	67 107
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	25 000	
	Sur opérations en capital	9 090	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		34 090
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	25 014	2 094
	Sur opérations en capital	30 250	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		55 264	2 094
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-21 173	-2 094
Participation des salariés aux résultats		VII	
Impôts sur les bénéfices		VIII	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		IX	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		X	
Total des produits (I + III + V + IX)		795 366	781 075
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)		816 934	716 061
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-21 568	65 013
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour objet de mettre en œuvre les conditions et les moyens nécessaires à l'amélioration concertée des conditions et de l'organisation du travail dans les entreprises de la Région Centre Val de Loire.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixés différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités

Le bilan d'activité 2020 s'inscrit dans une programmation sur 2 ans. L'année 2020 a été chamboulée par la crise sanitaire. Pour autant, l'Aract Centre-Val de Loire a maintenu ses missions auprès des acteurs de l'entreprise.

La programmation 2020-2021 tourne autour de 5 axes :

- Faire du travail, un facteur de santé et de performance
- Faire du travail, un facteur d'inclusion et de développement des compétences
- Promouvoir l'égalité professionnelle et diversité ; l'accès à la QVT pour tous et toutes
- Favoriser la qualité des relations sociales et de travail et l'articulation des formes de dialogue
- Aider aux transformations concertées, changements liés au numérique et QVT

Activité 2020 en synthèse :

Pour aider les entreprises à traverser la période de crise sanitaire, le Ministère du travail et le réseau Anact-Aract ont créé un dispositif spécifique « objectif reprise ». Ce dispositif gratuit est destiné aux TPE-PME. Il leur permet de bénéficier de l'aide d'un expert sous la forme d'un rendez-vous téléphonique puis s'il y a lieu d'un accompagnement individuel ou collectif sur les questions de :

- organisation du travail : organisation du télétravail et du travail sur site, accompagnement des variations de l'activité...
- prévention du risque Covid-19 : évolution du protocole sanitaire, association des salariés...
- relations sociales : management, relations de travail, dialogue social.

11 accompagnements sont actuellement en cours, essentiellement sur le télétravail et sur un retour d'expérience sur la période vécue avec comme but de construire l'organisation de demain.

La majorité des actions prévues ont été réalisées mais avec un décalage dans le temps :

- Démarche qualité de vie au travail dans le secteur médico-social,
- Prévention des conduites addictives au travail
- Appui au dialogue social (dispositif Areso).
- De nombreuses entreprises ont été accompagnées sur la qualité de vie au travail, la charge de travail, le retour d'expérience de cette période de crise, le télétravail.

Plusieurs formations ont également été dispensées :

Prévention des violences sexistes et sexuelles au travail,
Formation à l'évaluation embarquée
Formation « démarche QVT »
Formation « réguler la charge de travail »

L'Aract Centre-Val de Loire a dû revoir la forme de certaines de ses interventions. Dès le mois d'avril, elle s'est adaptée et a innové notamment en développant des

accompagnements à distance. Pour ce faire, les Chargés de Mission ont bénéficié de nouveaux outils et d'une formation spécifique à l'animation en distanciel et présentiel.

L'association a également animé plusieurs réunions en visioconférence. La semaine pour la qualité de vie au travail a principalement porté sur le thème « La QVT est-elle encore possible aujourd'hui ? ». Elle a aussi participé aux réunions du PRST et du GPRO.

Enfin, l'Aract intervient aussi sous forme de production en participant aux travaux nationaux sur les fiches du ministère, en rédigeant des témoignages pour rendre compte par l'exemple des possibles : Fiche, REX entreprise (Carsat, entreprises de propreté,...), Articles de presse (la République du Centre, Liaisons sociales, Entreprises).

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines : l'équipe est composée de 8 collaborateurs (1 Directrice, 5 Chargés de mission, 1 Assistante, 1 Chargée d'info-com). Un Chargé de mission a quitté l'association mais a été remplacé.
- Autres moyens/dépenses engagées : Pour revoir la forme de ses interventions, l'Aract s'est faite accompagner par un prestataire spécifique pour la formation des collaborateurs (12 600,00 €) et a investi dans google suite (6 000,00 € HT).

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

- La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur son activité.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.1.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles.

Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)	
			Sorties	Virements		
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	32 944	-	30 250	-	2 694
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	24 730	-	-	-	24 730
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	48 175	1 517	-	-	49 692
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	72 906	1 517	-	-	74 422
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	14 776	-	-	-	14 776
		Total IV	14 776	-	-	-
	Total général	120 626	1 517	30 250	-	91 892

6.1.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			1 517		
Immobilisations financières					
TOTAL			1 517		

6.1.1.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles			30 250		
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL			30 250		

6.1.1.3 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisation	Mode	durée
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans
Installations générales agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire / Dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)	
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	2 135	332	-	2 467
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	6 010	1 954	-	7 965
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	34 564	7 605	-	42 169
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III	40 575	9 559	-	50 134	
Total général	42 710	9 891	-	52 600	

6.1.1.4 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		332		
Immobilisations corporelles		9 559		
TOTAL		9 891		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	332		
Immobilisations corporelles	9 559		
TOTAL	9 891		

6.1.1.5 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
TOTAL			

6.1.2 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	2 135	332	-	-	-	2 467
Corporelles	40 575	9 559	-	-	-	50 134
TOTAL	42 710	9 891	-	-	52 600	52 600

6.1.3 Immobilisations financières

Elles sont constituées du dépôt de garantie sur la location immobilière de l'ancien local (non encore remboursé) et du dépôt pour le nouveau local.

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Dépôt de garantie	14 776			14 776
TOTAL	14 776	0	0	14 776

6.2 Actif circulant

6.2.1 Charges constatées d'avance

Elles se rapportent à des charges d'exploitation.

6.3 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds propres sans droit de reprise				
Réserves statutaires de trésorerie	191 791			191 791
Réserves pour projet associatif				
Autres réserves				
Report à nouveau	134 444	65 014		199 458
Résultat de l'exercice	65 014		86 582	- 21 568
Subvention d'investissement nette				
TOTAL	392 250	65 014	86 582	369 682

6.4 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	8 526			8 526
Provisions pour charges	80 235	3 413		83 648
TOTAL	88 761	3 413		92 174

6.4.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	3 413		
TOTAL	3 413	-	-

6.4.2 Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL	-	-	-

6.4.3 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques	8 526			8 526
Provisions pour pensions et obligations similaires	80 235	3 413		83 648
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour charges				
TOTAL	88 761	3 413		92 174

6.4.3.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	83 648		83 648

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes, selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour la méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 62 ans ,
- taux d'actualisation : 0.5%,
- taux d'augmentation annuel des salaires : 0.5%,
- Turnover : Statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.
- Mortalité : le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles,

6.5 Précisions sur d'autres dettes

6.5.1 Produits constatés d'avance

	Montant
Subvention ANPAA	4 543
Subvention Semi clusters	84 000
Subvention Accompagnement EHPAD	44 750
TOTAL	133 293

6.5.2 Charges à payer

	Montant
Provisions primes	5 643
Charges sur primes à payer	2 257
Charges diverses à payer	5 756
Frais administrateurs à payer	1 599
Frais collaborateurs à payer	2 915
TOTAL	18 170

6.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	87 924	87 924	
	Autres	65 880	65 880	
Charges constatées d'avance		6 817	6 817	
TOTAL		168 580	168 580	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		25 458	25 458		
Dettes fiscales et sociales		62 201	62 201		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-	-		
Autres dettes		25 305	25 305		
Produits constatés d'avance		133 293	133 293		
TOTAL		246 257	246 257		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

7 Informations relatives au compte de résultat

7.1 Résultat par activité ou établissement

Prestation de services	2020	2019	Ecart 2019/2020	
Intervention Académie Orléans Tours Intégrer les RPS dans DU	-	7 000	-	7 000
Accompagnement INRA	2 000	3 000	-	1 000
Accompagnement TZATZIKI		417	-	417
Accompagnement ARESO		3 773	-	3 773
Accompagnement GPS STEF		6 149	-	6 149
Intervention CPER QVT Entreprises	1 000	1 000		-
Accompagnement QVT CD45	3 000	16 500	-	13 500
Accompagnement Charge de travail CD 41	3 000	1 000		2 000
Démarche QVT EIC	2 500	1 000		1 500
Démarche QVT Université de Tours	- 500	5 000	-	5 500
Sensibilisation QVT		416	-	416
Accompagnement QVT STEMOI	2 000	6 000	-	4 000
Accompagnement QVT APEC	6 500	3 000		3 500
Accompagnement QVT Centre hospitalier Pithiviers	7 250	2 750		4 500
Prévention RPS et démarche QVT MGEN		208	-	208
Accompagnement usure professionnelle ATIDOBE		500	-	500
Accompagnement individuel ARS ondam 2020	12 750	1 568		11 182
Accompagnement QVT ADEPAL		3 412	-	3 412
Accompagnement santé SGAR	4 500			4 500
Accompagnement santé INRAE	3 000			3 000
Accompagnement santé Protection judiciaire de la jeunesse	5 000			5 000
Accompagnement santé INSEE	8 000			8 000
Accompagnement santé Permashow	750			750
sous-total Interventions en entreprises (privées ou publiques)	60 750	62 693	-	1 943
Formation Charge de travail CD41	12 000	1 000		11 000
Formation Education Nationale DU RPS		2 000	-	2 000
Formation Evaluation embarquée Fondation Verdier	4 000	2 000		2 000
Formation MESOCAP		6 000	-	6 000
Formation QVT consultants régionaux	7 000			7 000
Formation VSS	7 000			7 000
sous-total Formations, Conférences ou Séminaires	30 000	11 000	-	19 000
Ventes Ergasia	1 625			1 625
sous-total Autres	1 625	-	-	1 625
TOTAL	92 375	73 693	-	18 682

7.2 Subvention d'exploitation

Subventions de l'exercice	2020	2019	Ecart 2019/2020
Anact/convention annuelle	101 100	103 160	-2 060
Anact/animation du FACT	5 800	8 600	-2 800
sous-total ANACT	106 900	111 760	-4 860
DIRECCTE/CPER/BOP103/ "Convention amélioration"	189 000	195 000	-6 000
sous-total DIRECCTE	189 000	195 000	-6 000
Conseil Régional/CPER/ "Convention de partenariat"	200 000	200 000	0
sous-total Conseil Régional	200 000	200 000	0
ARS/HAS partenariat réseau clusters santé 2016	0	14 000	-14 000
Clusters Ehpad 2018 -2019 -2020 DGCS	70 500	101 250	-30 750
Numérique	600	14 874	-14 274
ANPAA	18 035		
sous-total partenariats du réseau Anact-Aract	89 135	130 124	-40 989
Discrimination" Prévention et lutte des violences sexistes et sexuelles	0	48 135	-48 135
Prévention Addictions - Fonds Actions Addictions		14 000	-14 000
Semi clusters	16 750	2 750	14 000
ARESO	13 000		13 000
INTERBEV	11 000		11 000
sous-total autres financeurs	40 750	64 885	-24 135
TOTAL CREDITS NATIONAUX ET REGIONAUX	625 785	701 769	-75 984

8 **Résultat par activité**

La partie fiscalisée comprend 3 projets en 2020 et présente un excédent de 8 173 € comparé à un excédent de 8 044 € l'an passé.

9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Salaires et traitements		Contrats de travail				Temps de présence 2020 (B)	Intervenants ETP en 2020	
	2020	2019	Date embauche	Date sortie	Type de contrat (CDI, CDD, ...)	% temps de travail contractuel (A)		Part activité valorisable (C)	E.T.P. (A) x (B) x (C)
Délégué(e) Régional(e)			05/06/2006		CDI	100%	1,00	50%	0,50
Assistante 1 GM			15/03/2017		CDI	75%	1,00		
Assistant(e) 1									
Assistant(e) 2									
Assistant(e) 3									
Assistant(e) 4									
Chargée d'information			15/02/1999		CDI	100%	1,00	50%	0,50
Chargé de mission 1 CC			14/11/2001		CDI	80%	1,00	100%	0,80
Chargé de mission 2 NB			02/05/2001		CDI	100%	1,00	100%	1,00
Chargé de mission 3 CL			23/08/2011	09/09/2020	CDI	100%	0,69	100%	0,69
Chargé de mission 4 SM			01/04/2016		CDI	100%	1,00	100%	1,00
Chargé de mission 5 NM			18/11/2019		CDI	100%	1,00	100%	1,00
Chargé de mission 6 BC			09/09/2020		CDI	100%	0,31	100%	0,31
CM 9 "apprenti"			02/11/2018	31/08/2019	Apprenti				
Chargé(e) de mission 7									
Chargé(e) de mission 8									
Chargé(e) de mission 9									
Chargé(e) de mission 10									
Chargé(e) de mission 11									
Chargé(e) de mission 12									
Chargé(e) de mission 13									
Chargé(e) de mission 14									
Chargé(e) de mission 15									
Chargé(e) de mission 16									
Chargé(e) de mission 17									
Chargé(e) de mission 18									
TOTAL Salaires									
Variation provision C. Payés									
TOTAL									
TOTAL Salaires	372 883	311 629						Total intervenants en ETP	5,80
Variation provision C. Payés									
TOTAL	372 883	311 629							

10 Autres informations

10.1 Crédit-bail et location longue durée

L'association utilise les biens suivants financés par crédit-bail ou location longue durée :

Nature location longue durée	Versement 2020
Peugeot 208 DW 962 EN	4 031
TOTAL	4 031

10.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	BR Audit
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3 929
Honoraires totaux	3 929